XenTari® WG

Insecticide

Insecticide biologique et hautement sélectif pour lutter efficacement contre les chenilles.

Produit	XenTari est un insecticide biologique à base de Bacillus thuringiensis ssp aizawai. C'est un granulé dispersible WG et la teneur en matière active est de 54%. (W-6888)
Cultures	Arboriculture, Culture des baies, Culture maraîchère, Grande culture, Viticulture, Culture ornementale, Sylviculture.
Spectre d'efficacité	Noctuelles, Cheimatobies, Hyponomeutes, Vers de la grappe, Vanesse de l'artichaut, Piérides, Teigne des crucifères (Plutella xylostella), Pyrale du maïs, Teigne du poireau et Teigne de la tomate, pyrale du buis.
Emploi **Culture des baies**	**espèces de Ribes:** 0.1% (1 kg/ha), contre *noctuelles (défoliatrices)*. Délai d'attente: 3 Jours. Ne pas utiliser par temps froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires. Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **espèces de Rubus:** 0.1% (1 kg/ha), contre *noctuelles (défoliatrices)*. Délai d'attente: 3 Jours. Ne pas utiliser par temps froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires. Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter. Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le

	dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **Fraise:** 0.1% (1 kg/ha), contre *noctuelles (défoliatrices)*. Délai d'attente: 3 Jours. Ne pas utiliser par temps froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires. Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. **mini-Kiwi (Kiwaï):** 0.1%, contre *noctuelles (défoliatrices)*. Délai d'attente: 3 Jours. Ne pas utiliser par temps froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **myrtille:** 0.1% (1 kg/ha), contre *noctuelles (défoliatrices)*. Délai d'attente: 3 Jours. Ne pas utiliser par temps froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires. Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).
Arboriculture	**Cerisier, Pommier, Prunier (Pruneau/Prune):** 0.1% (1.6kg/ha), contre *hyponomeutes*. Application: pré- ou post-floral. Ne pas utiliser par temps froid. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres. **Fruits à noyaux, Fruits à pépins, Noix en général:** 0.1% (1.6kg/ha), contre *cheimatobies*. Application: pré- ou post-floral. Ne pas utiliser par temps froid. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha.
Viticulture	**Vigne:** 0.1% (1.2kg/ha) contre *vers de la grappe (deuxième génération)*. Délai d'attente: 3 Semaine(s). Ne pas utiliser par temps froid. Ajouter 1% de sucre. Le dosage mentionné doit s'appliquer dans la zone des grappes et se réfère à une quantité standard de bouillie de 1200 l/ha (base de calcul).
Culture maraîchère	**Ail, cresson de fontaine, échalote, fève, maïs sucré, navet à tondre, Panais, persil à grosse racine, raifort, rhubarbe, scorsonère, topinambour (Plein air):** 1 kg/ha, contre *noctuelles (défoliatrices)*. Délai d'attente: 3 Jours. Ne pas utiliser par temps

	froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **Artichaut (Plein air):** 1 kg/ha, contre *noctuelles (défoliatrices) vanesse de l'artichaut*. Délai d'attente: 1 Semaine(s). Ne pas utiliser par temps froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires. **Asperge, bette, betterave à salade, céleri-branche, céleri-pomme, chicorée witloof (chicorée-endive), cornichons, courges (écorce non comestible), courges à peau comestible, cresson de jardin, épinard, fenouil bulbeux, fines herbes, mâche, rampon, oignons en botte, pois non écossés, pourpier, radis de tous les mois, radis long, rave de Brassica rapa et B. napus, roquette, salades Asia (Brassicaceae):** 1 kg/ha, contre *noctuelles (défoliatrices)*. Délai d'attente: 3 Jours. Ne pas utiliser par temps froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). **Aubergine, Concombres, Poivrons:** 0.1% (1 kg/ha), contre *noctuelles (défoliatrices)*. Délai d'attente: 3 Jours. Ne pas utiliser par temps froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires. **Baby-Leaf (Asteraceae):** 1 kg/ha, contre *noctuelles (défoliatrices)*. Délai d'attente: 3 Jours. Ne pas utiliser par temps froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires. **Choux (Plein air):** 1 kg/ha, contre *noctuelles du chou (défoliatrices) Pieridae teigne des crucifères (Plutella xylostella)*. Délai d'attente: 1 Semaine(s). Ne pas utiliser par temps froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires. **Haricots, Salades (Asteraceae):** 1 kg/ha, contre *noctuelles (défoliatrices)*. Délai d'attente: 3 Jours. Ne pas utiliser par temps froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires. **Melons:** 0.1% (1 kg/ha), contre *noctuelles (défoliatrices) pyrale du maïs*. Délai d'attente: 3 Jours. Ne pas utiliser par temps froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires. **Poireau (Plein air):** 1 kg/ha, contre *teigne du poireau*. Délai d'attente: 1 Semaine(s). Ne pas utiliser par temps froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires. **Tomate:** 0.1%, contre n*octuelles (défoliatrices) Tigne de la tomate*. Délai d'attente: 3 Jours. Ne pas utiliser par temps froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires.

Grande culture	**Tabac:** 1 kg/ha, conre *noctuelles (défoliatrices)*. Ne pas utiliser par temps froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires.
Culture ornementale	**Arbres et Arbustes (hors fôret), Cultures florales et plantes vertes, Rosier:** 0.1%, contre *noctuelles (défoliatrices)*. Ne pas utiliser par temps froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires. **buis (Buxus):** 0.1%, contre *pyrale du buis*. Ne pas utiliser par temps froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires. Quantité de bouillie: 600 l/ha. 6 traitements au maximum par parcelle et par année à des intervalles de 5 jours. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).
Sylviculture	**pépinières forestières:** 0.1%, contre *noctuelles (défoliatrices)*. Ne pas utiliser par temps froid. Seulement contre les jeunes stades larvaires. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).
Mode d'action	Xen Tari combine la sélectivité de la lutte biologique avec une utilisation facile et sûre. Les cristaux de protéines et les endospores de la bactérie sont ingérés par les chenilles en même temps que les tissus des plantes. Par la décomposition enzymatique dans l'intestin des chenilles, les cristaux de protéines se transforment en toxines qui se fixent sur la paroi de l'épithélium intestinal et le perforent. Par ces trous les spores envahissent la chenille, s'y multiplient: la chenille entière est infestée causant ainsi sa mort. 1 heure après le traitement, des symptômes de paralysie se manifestent et les chenilles ne se nourrissent plus.
Préparation de la bouillie	Préparation de la bouillie: verser le produit directement dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie. **Mélanges:** XenTari® est miscible avec nos fongicides.
Rotation des cultures	Pas de restriction.
Classement	Attention  Ne pas respirer les aérosols. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Eviter le contact avec la peau. P 102 Tenir hors de portée des enfants.

	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Comportement dans l'environnement	Le produit est homologué par l'OFAG. On peut l'utiliser en PER ainsi qu'en agriculture biologique (FIBL), les restrictions de certains programmes sont à observer.
Emballage	0.5 kg
®	Marque déposée par Valent BioSciences Co.
A Observer	Cette fiche vous informe et ne remplace pas l'étiquette. Avant d'utiliser un produit, veuillez lire attentivement l'étiquette et s'y tenir conformément.

Version 29.02.24/RH//LG 1014

5413 Birmenstorf, Téléphone 056 201 45 45
www.leugygax.ch